



SAINTE-JULIE

AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE

DEMANDES DE DÉMOLITION

RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 1989, RUE PRINCIPALE – LOT 5 551 766
BÂTIMENT COMMERCIAL – 693, MONTÉE SAINTE-JULIE – LOT 5 431 924
BÂTIMENT COMMERCIAL – 695, MONTÉE SAINTE-JULIE – LOT 5 431 923

AVIS est donné que les bâtiments ci-dessus mentionnés font l'objet de demandes de démolition et que celles-ci seront transmises au Comité de démolition pour examen et décision.

Les décisions dudit comité seront rendues lors de sa prochaine séance publique du **31 janvier 2024 à 19 h** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition assujettie au *Règlement 1320 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la ville de Sainte-Julie*, doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière de la Ville par courriel à : greffe@saintejulie.ca .

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 19 janvier 2024.

Nathalie Deschesnes, avocate
Greffière

Publication : Babillard de l'hôtel de ville, site Internet de la Ville de Sainte-Julie et affichage sur une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par les demandes, le 19 janvier 2024.